

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **FILOAS**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

· Emploi de la substance / de la préparation: **Peinture Murale**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SENIDECO FRANCE

ZAC Les pielettes
13740 LE ROVE
Tél : +33.(0)4.95.06.14.14

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

SENIDECO France : +33.(0)4.95.06.14.14
Du lundi au vendredi de 8h à 16h

SAMU : 15 (24h/24, 7j/7)

SECTION 2 : Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

· Classification selon le règlement 1272/2008/CE :

Irritation cutanée, catégorie 2
Lésions oculaires graves, catégorie 1
Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Toxicité chronique pour les organismes aquatique – catégorie 4
Toxicité Aiguë- catégorie 4

2.2 Éléments d'étiquetage

· Conformément au règlement 1272/2008/CE



Pictogramme :

Mention d'avertissement :

Danger

Attention

H312 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 : Provoque une irritation cutanée
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 : Se laver soigneusement après manipulation.

P302+P352 : CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P305+ P351 + P338 +P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Autres dangers :

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Non concerné

SECTION 3 : Composition/Information sur les composants.

3.2 Caractérisation chimique: Mélange

· **Description:** Préparation composée des éléments ci-après

· **Composants dangereux :**

Composé	CAS	EINECS	n° enregistrement	classification selon directive 1999/45/CEE	classification selon règlement 1272/2008/CE	%
Carbonate de Calcium naturel (CaCO ₃)	1317-65-3	215-279-6	exempté annexe V reach	Substance avec limite d'exposition professionnelle		5 à 20
Dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	01-2119489379-17	Substance avec limite d'exposition professionnelle		5 à 20
butyl acrylate	141-32-2		-	T : R23/24/25 C : R34 R43 N : R50/53	Skin irrit2 H315 Skin Sens 1 H317 Eye Irrit 2 H319	< 0,5
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9		Xn : R22 Xi : R41, R38 R43 N : R50	Acute Tox. 4 : H302 Skin Irrit. 2 : H315 Eye Dam. 1 : H318 Skin Sens. 1 : H317 Aquatic Acute 1 : H400	< 0,05
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	listed		T : R23/24/25 C : R34 R43 N : R50/53	Acute Tox. 3 : H301 , H311, H331 Skin Corr. 1B : H314 Eye Dam. 1 : H318 Skin Sens. 1 : H317 Aquatic Acute 1 : H400 Aquatic Chronic 1 : H410	< 0,0015
Poly(oxy-1-2-zthanediyl),alpha-isodecyl-omega-hydroxy	61827-42-7			Xn : R22 Xi : R41	Acute Tox 4 H302 DAM 1 H 318 Eye	<0,1
Isodecanol Ethyloxylate	69011-36-5			Xn : R22 Xi : R41	Acute Tox 4 H302 DAM 1 H 318 Eye	1 à 3
Alkylphénol polypropylèneglycoether	9064-15-7			Xi : R36/38-53	Eye Irrit 2 H319 Skin Irrit 2 H 315 Aquatic Chronic 4 H413	2 à 5

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque/de danger, se référer au chapitre 16.

SECTION 4 : Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours :

· **Après inhalation :** Transporter la victime à l'air frais, consulter immédiatement un médecin

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement les zones affectées à l'eau, retirer les vêtements contaminés, si l'irritation persiste, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux :** Ne pas frotter, retirer les lentilles de contact si la personne en porte, laver immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, se laver la bouche et boire beaucoup d'eau, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Le contact avec les yeux peut provoquer des lésions graves potentiellement irréversibles.

Après contact prolongé et/ou répété avec la peau, des irritations ou des brûlures peuvent apparaître.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

En cas de doute, consulter un médecin et lui montrer la FDS.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Le produit n'est pas combustible. Utiliser un extincteur à poudre sèche, de mousse ou de CO2 pour éteindre les incendies alentours.

Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucun

5.3 Conseils aux pompiers :

· **Équipement spécial de sécurité:** aucun, utiliser les équipements habituels.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate, maintenir les niveaux de poussière au minimum.

Garder les personnes non protégées à l'écart.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection adapté (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir les fuites avec des matériaux absorbants neutres : sable, sciures, vermiculite.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si le produit est à l'état liquide, empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir les sections 8 et 13 pour plus de détails.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Porter les équipements de protection individuel (voir section 8).

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à minimiser le taux de poussières.

Isoler les sources de poussières, utiliser les systèmes de dépoussiérage : bouche d'aspiration.

Ne pas manipuler à proximité des denrées alimentaires.

Suivre les recommandations données à la section 8.

Pour le nettoyage, se référer à la section 6.

· Préventions des incendies et des explosions:

Non concerné

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

· Stockage : Stocker dans un endroit sec, limiter l'exposition à l'air et à l'humidité afin d'éviter toute dégradation du produit.

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Conserver le produit dans son emballage d'origine. Conserver dans un endroit frais et sec à l'abri du gel.

· Indications concernant le stockage commun : aucune

· Autres indications sur les conditions de stockage: Sans objet

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Information non disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelles :

8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Composés en solution, pas de valeurs d'exposition à surveiller.

Éviter la formation de poussière. En cas de ponçage du produit à l'état sec, porter un masque, des vêtements de protection, des gants et des lunettes.

8.2 Contrôles de l'exposition :

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Le port d'un équipement de protection adapté est recommandé : protection de la peau, des yeux et du visage.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit. Après avoir manipulé, prendre une douche.

· Protection respiratoire: Utiliser une protection respiratoire appropriée. Le type de protection respiratoire doit être adapté au niveau de concentration de poussières rencontré et conforme aux normes européennes applicables. (Normes NF EN 143, NF EN 149, NF EN 140 et NF EN 14387, NF EN 1827).

· Protection de la peau: Porter des gants de protection adapté.

· Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes étanches avec protection latérales ou des lunettes panoramiques. Il est aussi recommandé d'avoir un rince œil de poche.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Pâte

Couleur: Blanche

· Odeur: caractéristique

· Seuil olfactif: non disponible

· valeur du pH à 20 °C: non disponible

· Changement d'état

Point de fusion: non disponible

Point d'ébullition: non concerné

· Point éclair : non concerné

· Inflammabilité (solide, gazeux): non concerné

· Température d'auto inflammation: non concerné

· Température de décomposition: non concerné

· Auto-inflammation: non concerné

· Danger d'explosion: non concerné

· Limites d'explosion:

Inférieure: non concerné

Supérieure: non concerné

· Pression de vapeur à 20 °C: non concerné

· Densité à 20 °C: 1,2 – 1,3

· Densité de vapeur. non concerné

· Vitesse d'évaporation : non concerné

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: miscible avec l'eau sous tout rapport

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): non concerné

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C: non concerné

Cinématique: non concerné

· 9.2 Autres informations :

COV < 10 g/L

SECTION 10 : Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité :

Aucune

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (au sec).

Craint le gel

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Non connue

10.4 Conditions à éviter :

Eviter les sources de chaleurs. Eviter le stockage dans les pièces trop froides.

10.5 Matières incompatibles :

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Aucun

SECTION 11 : Informations toxicologiques :**11.1 Informations sur les effets toxicologiques :****· Toxicité aiguë :****☒ CAS : 9064-15-7**

LD50 Orale : RAT > 2000 mg / kg

☒ CAS : 61827-42-7

LD50 Ingestion : RAT > 5000 mg / kg

☒ CAS 2634-33-5

LD50 Orale : RAT 3129 mg / kg

LD cutané : RAT > 2000 mg / kg

☒ CAS : 55965-84-9

LD50 Orale : RAT 597 mg / kg

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau: Le produit est irritant pour la peau, le contact avec la peau mouillée peut provoquer un épaissement de la peau et l'apparition de fissures ou de crevasses. Un contact prolongé couplé à un frottement mécanique peut provoquer de graves brûlures.

Compte tenu des données disponibles, le produit doit être classé comme mélange irritant pour la peau : Irritation cutanée de niveau 2 : H315.

· des yeux: Le produit peut provoquer des lésions oculaires graves. Le produit doit être classé parmi les mélanges sévèrement irritant pour les yeux ; lésions oculaires de niveau 1 : H318.

· Sensibilisation: Le produit peut provoquer une allergie cutanée. Il doit être classé par mis les mélanges sensibilisant pour la peau catégorie 1 : H317.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Le produit est classé comme nocif à long termes sur les organismes aquatiques catégorie 4.

SECTION 12 : Informations écologiques :**12.1 Toxicité****☒ CAS : 9064-15-7**

LC50 Poisson > 100 mg / L (données calculées)

☒ CAS : 61827-42-7

LC 50 Brachydanio : (96h) > 100 mg / L

EC 50 algues : (72h) > 100 mg/L

EC50 Daphnie (48h) > 1 mg / L

☒ CAS 2634-33-5

EC 50 Daphnie (48h) : 2.44mg /L

LC 50 Poisson (96h) : 0.74 mg/L

EC 500 Algues (72h) : 0.018 mg/L

☒ CAS : 55965-84-9

EC 50 Daphnie (48h) : 0.16 mg /L

LC 50 Poisson (96h) : 0.28 mg/L

EC 500 Algues (72h) : 0.19 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité :

Sans objet : matière inorganique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Sans objet : matière inorganique.

12.4 Mobilité dans le sol :

Sans objet

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet : matière inorganique.

12.6 Autres effets néfastes :

Sans objet

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Le produit doit être éliminé conformément à la législation locale en vigueur. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par ce produit est susceptible de modifier les options de gestion des déchets. Le récipient et le contenu non utilisé doivent être éliminés conformément aux exigences locales et de l'état membre. Les emballages usagés ont été spécifiquement conçus pour ce produit : ils ne doivent pas être réutilisés à d'autres fins.

SECTION 14 : Informations relatives au transport :

Le produit n'est pas classé comme mélange dangereux pour le transport (ADR (routier), RID (ferroviaire), IMDG / GGVSea (maritime)).

SECTION 15 : Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Autorisations : Non obligatoires

Restrictions d'utilisation : Aucune

Autres réglementations (union européenne) : Le produit n'est ni une substance SEVESO, ni une substance nocive pour la couche d'ozone, ni un polluant organique persistant.

Information sur les législations nationales : Législation allemande sur les substances dangereuse pour l'eau VVWS : pollue faiblement l'eau (WGK 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations :

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

CE50 : concentration efficaces 50 %

CL50 : concentration létale 50 %

DL50 : dose létale 50 %

DNEL : Dose dérivée sans effet

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

LECT : limite d'exposition à court terme

MPT : moyenne pondérée dans le temps

NOEC : concentration sans effet observé

OEL : limite d'exposition sur le lieu de travail

PBT : substance persistante, bio-accumulable

PNEC : concentration sans effet prévisible sur l'environnement

VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

vPvT : substance très persistante et très bioaccumulable

STOT SE3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3

SKIN irrit 2 : Irritation cutanée, catégorie 2

EYE dam 1 : Lésions oculaires graves, catégorie 1

SKIN sens 1 : Sensibilisation cutanée, catégorie 1

· Phrases H :

H312 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H318 : Provoque des lésions oculaires graves

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Phrases P :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P264 : Se laver soigneusement après manipulation.

P302+P352 :

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P305+ P351 + P338 +P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

· Références bibliographique :

Anonyme 2008 : Recommendation from the Scientific Committee on Occupational Exposure Limits (SCOEL) for calcium oxide (CaO) and calcium dihydroxide (Ca(OH)₂), commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, SCOEL/SUM/137, février 2008.